

Communauté de communes du Bassin Auterivain

PROCES VERBAL SEANCE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2018 A 20h30

L'an deux mille dix-huit et le 27 mars à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 21 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René PACHER, René AZEMA, Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Dominique BLANCHOT, Jean-Louis REMY, Sébastien VINCINI, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Bernard TISSEIRE, René MARCHAND, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Monsieur Joël MASSACRIER donne procuration à Madame Danielle TENSA, Monsieur Philippe FOURMENTIN donne procuration à Madame Nadine BARRE, Monsieur Pascal BAYONI donne procuration à Monsieur Dominique BLANCHOT, Monsieur Jean CHENIN donne procuration à Madame Pierrette HENDRICK, Madame Hélène JOACHIM donne procuration à Monsieur Floréal MUNOZ, Monsieur Serge DEJEAN donne procuration à Monsieur Jean-Claude ROUANE, Monsieur Serge DEMANGE donne procuration à Monsieur Bernard TISSEIRE.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Pierre-Yves CAILLAT.

ABSENTS NON EXCUSES : Messieurs Serge MARQUIER, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE.

Nombre de membres :

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	44

Monsieur le Président indique que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il désigne Monsieur Sébastien VINCINI secrétaire de séance.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mars 2018.

Finances

- 1) Adoption des comptes de gestion 2017 des budgets Général, Assainissement et Eris
- 2) Vote des comptes administratifs 2017 des budgets Général, Assainissement et Eris
- 3) Affectations des résultats des 3 budgets et reprise anticipé sur les BP 2018

Questions diverses

59/2018 - Budget Général de la Communauté de Communes Lèze Ariège – Arrêté des comptes de l'exercice 2017 – Approbation du compte de gestion dressé par Madame COHEN Danielle, Trésorière d'Auterive.

Après s'être fait présenter :

- l'exécution du budget primitif de l'exercice 2017, du Budget Général et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- le détail des dépenses effectuées et recettes encaissées,
- les bordereaux de titres de recettes,
- les bordereaux de mandats,
- l'état des charges et produits à rattacher en section de fonctionnement,
- le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif,
- l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer au titre de la section investissement du dit budget ;

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil Communautaire :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, au titre de l'exécution du budget Général ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Approuve, à l'unanimité de ses membres, le dit compte de gestion dont les dispositions principales sont rappelées en annexe à la présente délibération.

Déclare que le compte de gestion 2017 du budget Général dressé par Madame COHEN Danielle, Trésorière d'Auterive, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

60/2018 - Budget Général de la Communauté de Communes Lèze Ariège – Arrêté des comptes de l'exercice 2017 – Vote du compte administratif

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Vice-Président procède à la présentation aux membres de l'assemblée de l'arrêté des comptes à intervenir au titre de l'exécution budgétaire 2017 du Budget Général.

Il précise à cet effet que ce budget peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses mandatées	15 060 835,68 €
Recettes réalisées	15 428 964,54 €
Résultat de fonctionnement cumulé N	368 128,86 €
Résultat N-1 (reporté)	794 984,70 €
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	1 163 113,56 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses mandatées	6 499 328,72 €
Recettes réalisées	6 199 161,80 €
Solde d'investissement N	-300 166,92 €
Solde d'investissement N-1 (reporté)	2 286 339,50 €
Solde d'exécution d'investissement (B)	1 986 172,58 €

RESTES A REALISER	
Dépenses	3 050 389,31 €
Recettes	1 242 809,78 €
Solde RAR (B')	-1 807 579,53 €
Solde net d'investissement – excédent ou besoin de financement (B+B') (C)	178 593,05 €

Après avoir présenté les résultats du budget 2017, Monsieur René AZEMA, vice-président en charge des finances, soumet au vote du Conseil Communautaire le dit compte administratif.

Considérant l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le conseil communautaire :

- Constate, après vérification des écritures auprès des services de la trésorerie, les identités de valeur avec l'arrêté des comptes de Madame la Trésorière, Comptable de la Collectivité, à intervenir au titre de l'exécution budgétaire 2017 en ce qui concerne les indications relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes du Budget général de la structure ;
- Reconnaît la sincérité des charges et produits rattachés en section de fonctionnement ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Adopte le compte administratif 2017 du Budget Général de la Communauté de Communes Lèze Ariège selon constatation des résultats de vote suivants :

	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Section d'investissement	44	0	0
Section de fonctionnement	44	0	0

61/2018 - Budget Annexe Assainissement de la Communauté de Communes Lèze Ariège - Arrêté des comptes de l'exercice 2017 - Approbation du compte de gestion dressé par Madame COHEN Danielle, Trésorière d'Auterive.

Après s'être fait présenter :

- l'exécution du budget primitif de l'exercice 2017, du budget assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- le détail des dépenses effectuées et des recettes encaissées,
- les bordereaux de titres de recettes,
- les bordereaux de mandats,
- l'état des charges et produits rattachés en section de fonctionnement,
- le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif,
- l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer au titre de la section investissement du dit budget ;

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil Communautaire :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, au titre de l'exécution du budget annexe assainissement ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Déclare que le compte de gestion 2017 du budget assainissement dressé par Madame COHEN Danielle, Trésorière d'Auterive, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observations, ni réserves ;

Approuve de ce fait, à l'unanimité, le dit compte de gestion dont les dispositions principales sont rappelées en annexe à la présente délibération.

62/2018 - Budget Annexe Assainissement de la communauté de communes Lèze Ariège – Arrêté des comptes de l'exercice 2017 – Vote du compte administratif

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Vice-Président chargé des finances procède à la présentation aux membres de l'assemblée de l'arrêté des comptes à intervenir au titre de l'exécution budgétaire 2017 du budget Assainissement de la communauté de communes Lèze Ariège.

Il précise à cet effet que ce budget peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses mandatées	1 692 800,26 €
Recettes réalisées	2 195 476,51 €
Résultat de fonctionnement cumulé N	502 676,25 €
Résultat N-1 (reporté)	200 000,00 €
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	702 676,25 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses mandatées	585 019,88 €
Recettes réalisées	1 014 563,29 €
Solde d'investissement N	429 543,41 €
Solde d'investissement N-1 (reporté)	51 821,52 €
Solde d'exécution d'investissement (B)	481 364,93 €

RESTES A REALISER	
Dépenses	711 504,70 €
Recettes	359 611,52 €
Solde RAR (B')	-351 893,18 €
Solde net d'investissement – excédent ou besoin de financement (B+B') (C)	129 471,75 €

Après avoir présenté les résultats du budget, Monsieur le Vice-Président chargé des finances soumet au vote du Conseil Communautaire le dit compte administratif.

Considérant l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le conseil communautaire :

- Constate après vérification des écritures comptables auprès des services de la trésorerie, les identités de valeurs avec l'arrêté des comptes de Madame la Trésorière, Comptable de la Collectivité à intervenir au titre de l'exécution budgétaire 2017 en ce qui concerne les indications relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes du Budget assainissement de la structure ;
- Reconnaît la sincérité des charges et produits rattachés en section d'exploitation ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Adopte le compte administratif 2017 du Budget Assainissement de la Communauté de Communes Lèze Ariège selon constatation des résultats de vote suivants :

VOTE			
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Section d'investissement	44	0	0
Section d'exploitation	44	0	0

63/2018 - Budget Annexe ZAE Lotissement ERIS de la Communauté de Communes Lèze Ariège - Arrêté des comptes de l'exercice 2017 - Approbation du compte de gestion dressé par Madame COHEN Danielle, Trésorière d'Auterive.

Après s'être fait présenter :

- l'exécution du budget primitif de l'exercice 2017, du budget ZAE lotissement ERIS,
- le détail des dépenses effectuées et recettes encaissées,
- les bordereaux de titres de recettes,
- les bordereaux de mandats,
- le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil Communautaire :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, au titre de l'exécution du budget annexe ZAE Lotissement ERIS ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Approuve, à l'unanimité de ses membres, le dit compte de gestion dont les dispositions principales sont rappelées en annexe à la présente délibération.

Déclare que le compte de gestion 2017 du budget Lotissement ERIS dressé par Madame COHEN Danielle, Trésorière d'Auterive, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

64/2018 - Budget Annexe ZAE Lotissement ERIS de la Communauté de Communes Lèze Ariège - Arrêté des comptes de l'exercice 2017 - Vote du compte administratif

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Vice-Président procède à la présentation aux membres de l'assemblée de l'arrêté des comptes à intervenir au titre de l'exécution budgétaire 2017 du budget ZAE Lotissement ERIS de la communauté de communes Lèze Ariège.

Il précise à cet effet que ce budget peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses mandatées	158 007,10 €
Recettes réalisées	158 007,10 €
Résultat de fonctionnement cumulé N	0
Résultat N-1 (reporté)	0
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	0

INVESTISSEMENT	
Dépenses mandatées	158 007,10 €
Recettes réalisées	65 448,00 €
Solde d'investissement N	-92 559,10 €
Solde d'investissement N-1 (reporté)	0
Solde d'exécution d'investissement (B)	-92 559,10 €

RESTES A REALISER	
Dépenses	0
Recettes	0
Solde RAR (B')	0
Solde net d'investissement – excédent ou besoin de financement (B+B') (C)	-92 559,10 €

Après avoir présenté les résultats du budget 2017, Monsieur AZEMA René, vice-président en charge des finances, soumet au vote du Conseil Communautaire le dit compte administratif.

Considérant l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le conseil communautaire :

- Constate après vérification des écritures auprès des services de la trésorerie, les identités de valeur avec l'arrêté des comptes de Madame la Trésorière, Comptable de la Collectivité, à intervenir au titre de l'exécution budgétaire 2017 en ce qui concerne les indications relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes du Budget annexe ZAE Lotissement ERIS de la structure ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Adopte le compte administratif 2017 du Budget ZAE Lotissement ERIS de la Communauté de Communes Lèze Ariège selon constatation des résultats de vote suivants :

	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Section d'investissement	44	0	0
Section de fonctionnement	44	0	0

65/2018 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 au Budget Primitif du Budget Général 2018

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs des budgets généraux de la Communauté de communes Lèze Ariège arrêtant les comptes de l'exercice 2017 ;

Considérant que les dits comptes sont exacts et conformes au compte de gestion de Madame la Trésorière ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Monsieur le Vice-Président chargé des finances propose que l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 au budget 2018 à intervenir soit réalisée comme suit :

Affectation du résultat	CCLA
Résultat fonctionnement à affecter	1 163 113,56 €
Affectation en réserve (1068)	363 113,56 €
Affectation en report de fonctionnement (R002)	800 000,00 €
Compte 001 (solde d'exécution) Recette R001 Dépense D001	1 986 172,58 €

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2017 tel que présenté ci-dessus,

66/2018 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 au Budget Primitif du Budget Annexe assainissement 2018

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs du budget annexe assainissement de la Communauté de communes Lèze Ariège arrêtant les comptes de l'exercice 2017 ;

Considérant que les dits comptes sont exacts et conformes au compte de gestion de Madame la Trésorière ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Monsieur le Vice-Président chargé des finances propose que l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 au budget annexe assainissement 2018 à intervenir soit réalisée comme suit :

Affectation du résultat	CCLA
Résultat fonctionnement à affecter	702 676,25 €
Affectation en réserve (1068)	502 676,25 €
Affectation en report de fonctionnement (R002)	200 000,00 €
Compte 001 (solde d'exécution) Recette R001 Dépense D001	481 364,93 €

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2017 tel que présenté ci-dessus,

67/2018 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 au Budget Primitif du Budget Annexe ERIS 2018

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs du budget annexe ERIS de la Communauté de communes Lèze Ariège arrêtant les comptes de l'exercice 2017 ;

Considérant que les dits comptes sont exacts et conformes au compte de gestion de Madame la Trésorière ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Monsieur le Vice-Président chargé des finances propose que l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 au budget annexe ERIS 2018 à intervenir soit réalisée comme suit :

Affectation du résultat	CCLA
Résultat fonctionnement à affecter	0
Affectation en réserve (1068)	0
Affectation en report de fonctionnement (R002)	0
Compte 001 (solde d'exécution) Recette R001 Dépense D001	-92 559,10 €

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2017 tel que présenté ci-dessus,

***L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h30***